



A QUI PROFITE LA CRISE.....

Vendredi 15 octobre se tiendra dans notre direction un CTL consacré notamment à la fusion de la BDV et du PCE, pour former un PUC. Cette énième réforme de structure s'inscrit dans celle plus vaste du NRP et conduit à un nouvel affaiblissement de la mission Contrôle.

Afin d'éclairer les enjeux nous publions ci-après quelques extraits du rapport que la Cour des Comptes a rendu le 9 septembre dernier.*

La Cour note, sans surprise, que les aides aux entreprises **(58,7 milliards en 2020 pour un total de 82,7 milliards de dépenses supplémentaires)** ont été plus importantes que dans d'autres pays :

- Le fond de solidarité a été plus massif que chez nos voisins **(11,8 milliards en 2020 et 16,2 milliards dépensés fin juin 2021) ;**
- Le plafond de salaires pour l'activité partielle était globalement plus élevé **(17,8 milliards pour l'État et 8,9 milliards pour l'UNEDIC en 2020);**
- Les prêts garantis par l'État ont été largement utilisés.

Par ailleurs la Cour note, qu'au-delà de cette générosité, il y avait la possibilité de cumuler les aides : **« des risques d'effets d'aubaines significatifs ont pu être constatés, résultant par exemple de l'articulation de l'activité partielle et du fonds de solidarité, ou de l'optimisation des prêts garantis par l'Etat ».**

En clair cela signifie que certaines entreprises ont abusées des dispositifs pour optimiser leurs résultats.

Il y a sans doute un lien entre cette optimisation et les taux de marge (profits rapportés à la valeur ajoutée) record de début 2021.

La Cour note que la prolongation en 2021 des dispositifs d'aide (particulièrement le Fond de Solidarité) pose problème parce qu'elle entraîne une complexification **et des risques de fraude** plus importants.

La Cour en appelle donc à un retour des contrôles, largement adoucis pendant la crise :

« l'interruption des activités de contrôle fiscal et social a réduit l'effet des mesures habituelles de lutte contre la fraude. Le rétablissement de ces contrôles et la mise en œuvre de contrôles a posteriori des aides, portant sur un champ plus étendu, apparaissent nécessaires afin de réduire les abus manifestes et sanctionner les fraudes ».

Dans son rapport la Cour recommande :

- « **De déployer les outils permettant de calculer le montant agrégé des aides de toute nature versées aux entreprises, identifier les cas dans lesquels le cumul des aides [,,] excède significativement la diminution du résultat d'exploitation et engager une récupération au moins partielle du différentiel** ». En clair identifier les profiteurs de la crise sanitaire et leur demander réparation,,, pour partie au moins !

Selon la Cour, **les administrations à qui on peut formuler : DGFIP, DGE, DEEFP ;**

- **De mettre en œuvre un dispositif de prévention de la fraude et de sanctions (mêmes administrations) ;**

Du point de vue de la CGT :

Les recommandations de la Cour des Comptes risquent fort de rester lettres mortes. Après des années de suppressions d'emplois et d'affaiblissement programmé de la mission de contrôle fiscal (Loi Essoc) on voit mal comment les services pourraient être en mesure de prévenir et sanctionner la fraude dont la Cour soupçonne l'existence.

Plus généralement, le rapport de la Cour des Comptes se limite aux dépenses liées à la crise sanitaire. Mais sa lecture conforte notre analyse concernant les aides publiques aux entreprises et le coût que représente le capital pour la dépense publique.

Rappelons que **les aides publiques représentent au moins 150 milliards d'euros par an**, soit le double du budget de l'Education Nationale !

Ce que coûtent les entreprises chaque année aux finances des administrations publiques et de Sécurité Sociale, c'est à dire notre richesse collective, nous l'appelons le coût public du capital.

Ces chiffres sont issus des travaux de la CGT avec une équipe de recherche puisqu'il n'existe plus depuis 2010 aucun travail d'ensemble sur les aides publiques aux entreprises !

En conclusion, ce rapport de la Cour des Comptes est un rappel sur deux points essentiels :

- **La crise a été une aubaine** pour nombre d'entreprises et leurs actionnaires ; reste à savoir lesquels.

- **Des moyens, il y en a ;** ce sont des contreparties et du contrôle dont nous manquons cruellement.

La question du coût public du capital, des aides publiques aux entreprises doit aussi être appréhendé au travers des réformes en cours actuellement et plus particulièrement du Nouveau Réseau de Proximité (NRP) sic...

*Le lien vers le rapport de la Cour des Comptes :

<https://www.ccomptes.fr/fr/publications/les-depenses-publiques-pendant-la-crise-et-le-bilan-operationnel-de-leur-utilisation>